

FICHE ANNEXE

PLANNING HEBDOMADAIRE DES TEMPS SCOLAIRES

<u>Temps périscolaire</u>	<u>Temps scolaire</u>	<u>Pause méridienne</u>	<u>Temps scolaire</u>	<u>Temps périscolaire</u>
7h15 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30 - 16h30	16h30 - 18h30

CANTINE

Fréquentation Régulière	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Cocher les jours où votre enfant mange à la cantine pour toute l'année				
Fréquentation occasionnelle	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Ne mangera pas à la cantine



RAPPEL : Merci de penser à réserver vos repas avant le jeudi 10H00 pour la semaine suivante pour les fréquentations occasionnelles.

Merci de penser à réserver vos repas avant le jeudi matin 10H00 précédent chaque vacances scolaires pour la semaine de la rentrée pour les fréquentations occasionnelles.

TARIF : Prix de vente du repas 4,50 €

Attention, si vous dépassez ce délai un tarif supplémentaire de 9 € vous sera appliqué.

Ainsi dans le cadre d'un PAI alimentaire, les parents apportant un panier repas, seul le temps d'accueil est dû au tarif d'une heure de garderie périscolaire, soit 2 €.

Pour réserver vos repas, merci d'envoyer UNIQUEMENT un mail à l'adresse suivante :

cantine@les-granges-gontardes.fr

La personne en charge des réservations des repas à la cantine consulte les mails UNIQUEMENT le Jeudi. Veillez à bien respecter les délais d'inscription.

PÉRISCOLAIRE

L'inscription peut se faire de manière ponctuelle ou régulière, en venant voir l'animatrice, de préférence le matin jusqu'à 8h30 ou en déposant un planning dans la boîte aux lettres PÉRISCOLAIRE située à l'entrée principale de l'école. Elle est relevée tous les jours d'école à 8h30.

Le nom et le prénom de l'enfant, les dates d'inscriptions souhaitées, matin et/ou soir doivent être mentionnés.

L'inscription à l'accueil du soir est OBLIGATOIRE pour que votre enfant y soit admis.

En cas d'urgence uniquement, appeler l'école.

Le matin, les enfants peuvent être déposés sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles. Afin de satisfaire toutes les demandes, l'annulation doit se faire la veille à 8H30 pour le lendemain.

Une annulation au-delà de ce délai, quel que soit le motif, entraîne systématiquement la facturation d'un forfait de périscolaire de 5€.

La capacité d'accueil est de :

16 enfants le matin,
32 enfants le soir avec 1 animatrice complémentaire.

L'heure entamée est due.

Ne restera pas au périscolaire

Fait à Les Granges Gontardes.

Signature des représentants légaux,